

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES AGRICOLES

ÉPREUVE TERMINALE N°3

ÉTUDE DE THÈMES TECHNIQUES

Option : Services

Spécialité : Services aux personnes

Durée : 2 h 30

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 8 pages

L'annexe A est à rendre avec la copie

SUJET

L'adolescent

Le centre de Vacances « Les Castagnettes » est situé dans le département de l'Ardèche. Il accueille pendant les périodes scolaires des groupes d'adolescents de 13 à 16 ans pour des séjours au cours desquels ils découvrent la nature et pratiquent différents sports, comme le canyoning ou la spéléologie. Lors des sorties, le centre fournit des repas individuels. Le dîner est servi au self du centre, à 20h00.

I. Le centre de Vacances « les Castagnettes » est un Centre de Vacances et de Loisirs, ou CLV.

Le document 1 présente les caractéristiques d'un Centre de Vacances et de Loisirs. (3 points)

1.1 Donner, à l'aide des informations fournies par le **document 1**, une définition d'un Centre de Vacances et de Loisirs.

1.2 Relever, dans le **document 1**, quatre obligations réglementaires des Centre de Vacances et de Loisirs.

II. Il existe plusieurs possibilités de formation permettant de travailler au sein d'un Centre de Vacances et de Loisirs. (7,5 points)

2.1 Citer les deux diplômes permettant de travailler auprès des enfants dans un CLV, en précisant pour chacun d'entre eux le sigle et sa signification.

2.2 Préciser le parcours de formation de l'un d'eux.

2.3 Citer les trois qualités nécessaires pour travailler auprès des adolescents.

III. L'adolescence est une période de découverte de soi et de l'entourage. (7 points)

3.1 Énoncer trois modifications physiques observées chez un garçon et trois modifications physiques observées chez une jeune fille au cours de l'adolescence.

3.2 Décrire deux conduites à risques, de types différents, chez les adolescents.

IV. Le Centre « les Castagnettes » propose une activité de découverte de la nature avec une randonnée. Au cours de la randonnée, Marie, une adolescente chute et se blesse au genou. Au bout de deux jours, la région blessée est enflammée et douloureuse. (22,5 points)
Le document 2 présente l'aspect de la région blessée au bout de deux jours.
Le document 3 présente six étapes d'une réponse immunitaire.

- 4.1** Compléter la fiche d'activité pour la randonnée, fournie à **l'annexe A**, qui est à rendre avec la copie.
- 4.2** Ecrire sur la copie les légendes correspondant aux chiffres du **document 2**.
- 4.3** Citer les quatre signes caractérisant la réaction immunitaire responsable de l'aspect de la région blessée présentée au **document 2**.
- 4.4** Ecrire sur la copie les noms des cellules **X** et **Y** du **document 3**.
- 4.5** Ecrire sur la copie le nom de la réaction immunitaire présentée au **document 3**.
- 4.6** Ecrire sur la copie les lettres A à F du **document 3**, en les classant dans l'ordre chronologique.
Justifier l'ordre choisi.
- 4.7** Citer deux moyens de protection contre les microbes.

V. Le Centre « Les Castagnettes » dispose d'une cuisine traditionnelle, et propose des repas du soir préparés sur place et distribués en self-service. (16 points)

- 5.1** Expliquer le fonctionnement d'une cuisine traditionnelle.
- 5.2** Enumérer six règles d'hygiène pertinentes à respecter en cuisine de collectivité.
- 5.3** Les plats proposés au menu d'un dîner sont les suivants :

Entrées	Viandes	Accompagnements	Fromages	Desserts
Cornets de macédoine Potage de légumes	Poulet rôti Côtes de porc	Haricots verts au beurre Pâtes	Yaourt Fromage de chèvre Camembert	Riz au lait Brownie Orange

- 5.3.1** Préparer un plateau avec un menu équilibré destiné à un adolescent.
- 5.3.2** Nommer la méthode utilisée pour équilibrer ce menu.
- 5.3.3** Rappeler les 3 principaux besoins nutritionnels de l'adolescent.

- 5.4** Citer quatre avantages d'une distribution en self-service pour le centre et les adolescents.

Une adolescente prend seulement un yaourt au dîner, alors qu'elle a consommé des biscuits et des chips tout au long de la journée.

- 5.5** Donner deux dangers d'une telle alimentation.
- 5.6** Nommer le comportement associé à une alimentation réduite voire absente.

VI. Au centre « les Castagnettes », les adolescents ont la possibilité de consommer de l'eau de Volvic ou de l'eau locale.

Le document 4 présente la composition de ces deux eaux. (9,5 points)

6.1 Définir une eau dure.

6.2 Comparer la dureté des eaux présentées au **document 4**.

6.3 Citer quatre inconvénients d'une eau dure pour le fonctionnement des appareils électroménagers et pour l'entretien des locaux.

6.4 Indiquer, en justifiant à l'aide du **document 4**, l'eau dont la consommation serait la meilleure pour la santé des adolescents.

6.5 Citer deux rôles possibles de l'appareil urinaire.

6.6 Citer quatre organes appartenant à l'appareil urinaire.

VII. Au Centre « les Castagnettes », l'agent de service réalise l'entretien de la salle de restauration. (9,5 points)

7.1 Citer les étapes de cet entretien.

7.2 Expliquer l'intérêt d'un entretien régulier.

7.3 Expliquer l'importance d'utiliser un détergent désinfectant alimentaire durant cet entretien.

7.4 Donner la définition des mots « détergent » et « désinfectant ».

VIII. En Ardèche, les soirées et les nuits peuvent être fraîches. Le centre « Les Castagnettes » est équipé d'un système de chauffage d'appoint électrique. Les salles de bain sont dotées de radiateurs radiants, les chambres, de convecteurs. (5 points)

8.1 Nommer le mode de transfert de la chaleur mis en jeu pour chauffer un local à l'aide d'un radiateur radiant.

8.2 Nommer le mode de transfert de la chaleur mis en jeu pour chauffer un local à l'aide d'un chauffage par convecteur.

8.3 Décrire rapidement le mécanisme de ce dernier mode de transfert de la chaleur.

Pour prévenir les risques d'accidents électriques par contact avec les carcasses métalliques des radiateurs, l'installation doit disposer de deux dispositifs de sécurité.

8.4 Nommer ces deux dispositifs.

Dans une chambre difficile à chauffer, des adolescents veulent brancher sur une même prise confort un radiateur à bain d'huile et un sèche-cheveux. S'ils fonctionnaient ensemble, ces deux appareils absorberaient une intensité de 18 A. La prise confort ne peut délivrer qu'une intensité maximale de 16 A.

8.5 Expliquer les conséquences d'un tel branchement.

DOCUMENT 1

CENTRE DE VACANCES ET DE LOISIRS

Un centre de vacances et de loisirs (CVL) accueille des groupes d'enfants en période de vacances scolaires. Ils sont sous la tutelle du ministère de la Jeunesse et des Sports. L'appellation CVL regroupe deux types de structures accueillant des enfants et /ou des adolescents :

- les accueils de loisirs : ils remplacent depuis juillet 2006 les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) ; ils permettent d'offrir aux enfants scolarisés des loisirs de proximité tout en étant complémentaires des autres espaces éducatifs que sont l'école et la famille ;
- les séjours de vacances : ils remplacent depuis juillet 2006 les centres de vacances qui sont des lieux d'hébergement. Ils accueillent des enfants ou adolescents généralement loin de leur domicile afin de leur proposer des activités qu'ils auront précédemment choisies (séjour à thème, séjour multi activités ou séjour itinérant par exemple).

L'équipe d'encadrement dans un CVL est dite pédagogique et se décompose en deux branches :

- l'équipe d'animation : un directeur, des animateurs titulaires ou stagiaires ;
- l'équipe technique : cuisinier, gestionnaire, personnel d'entretien...

Sous réserve des dispositions de l'article R.227-16, l'effectif minimum des personnes exerçant des fonctions d'animations en séjours de vacances et en accueils de loisirs est fixé comme suit :

1. un animateur pour 8 mineurs âgés de moins de 6 ans ;
2. un animateur pour 12 mineurs âgés de 6 ans et plus.

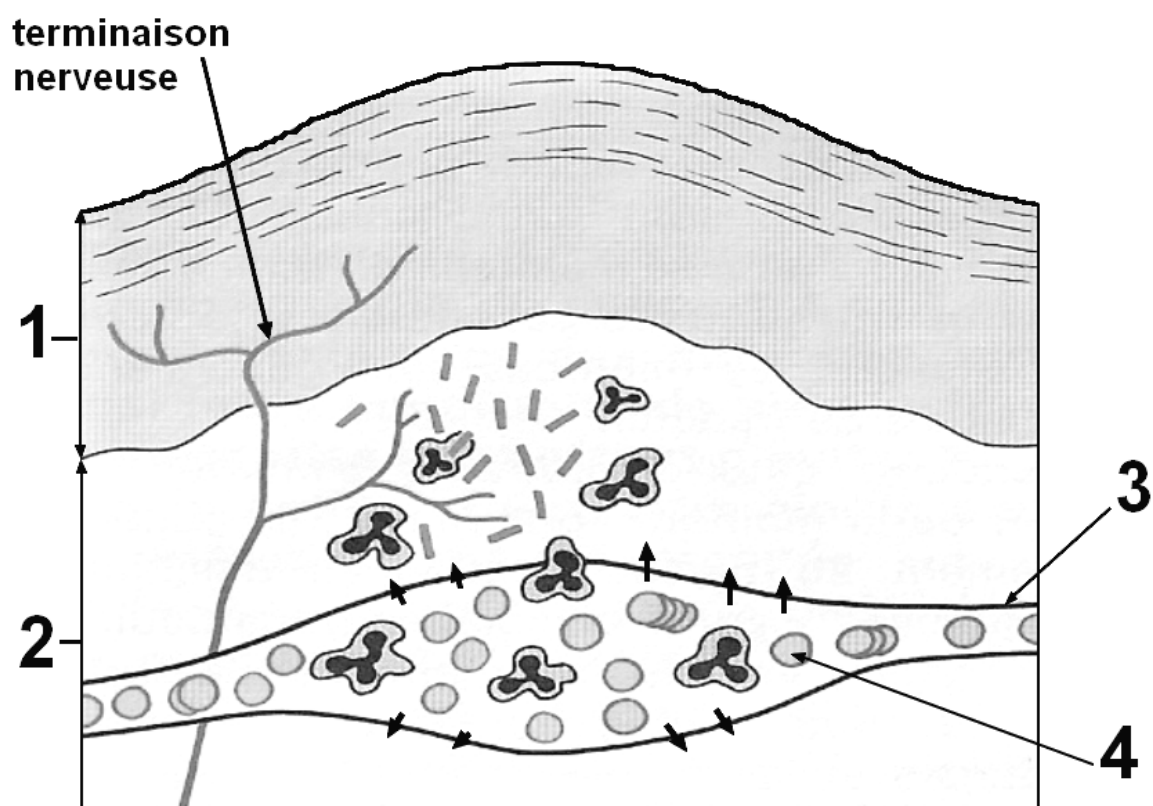
Code de l'action sociale et des familles, article R227-18 (décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 art.12 - Journal Officiel du 27 juillet 2006 en vigueur le 1^{er} septembre 2006).

Les CVL sont soumis à des obligations réglementaires ainsi qu'à une demande d'habitation pour pouvoir fonctionner :

- respecter des normes d'hygiène et de sécurité : locaux salubres, non dangereux, adaptés en surface et en volume, éclairés, chauffés et disposant d'installation sanitaire ;
- le personnel d'encadrement doit être qualifié (BAFD/BAFA) : une assistance sanitaire et médicale doit être assurée, soit par secours à un médecin, soit par la présence d'un secouriste diplômé, titulaire de l'unité Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1) (remplace l'AFPS) ou sauveteur secouriste du travail (SST) ;
- souscrire à un contrat d'assurance ;
- présenter un projet éducatif : avec les objectifs éducatifs visés, les modalités de fonctionnement et les activités proposées aux enfants.

DOCUMENT 2

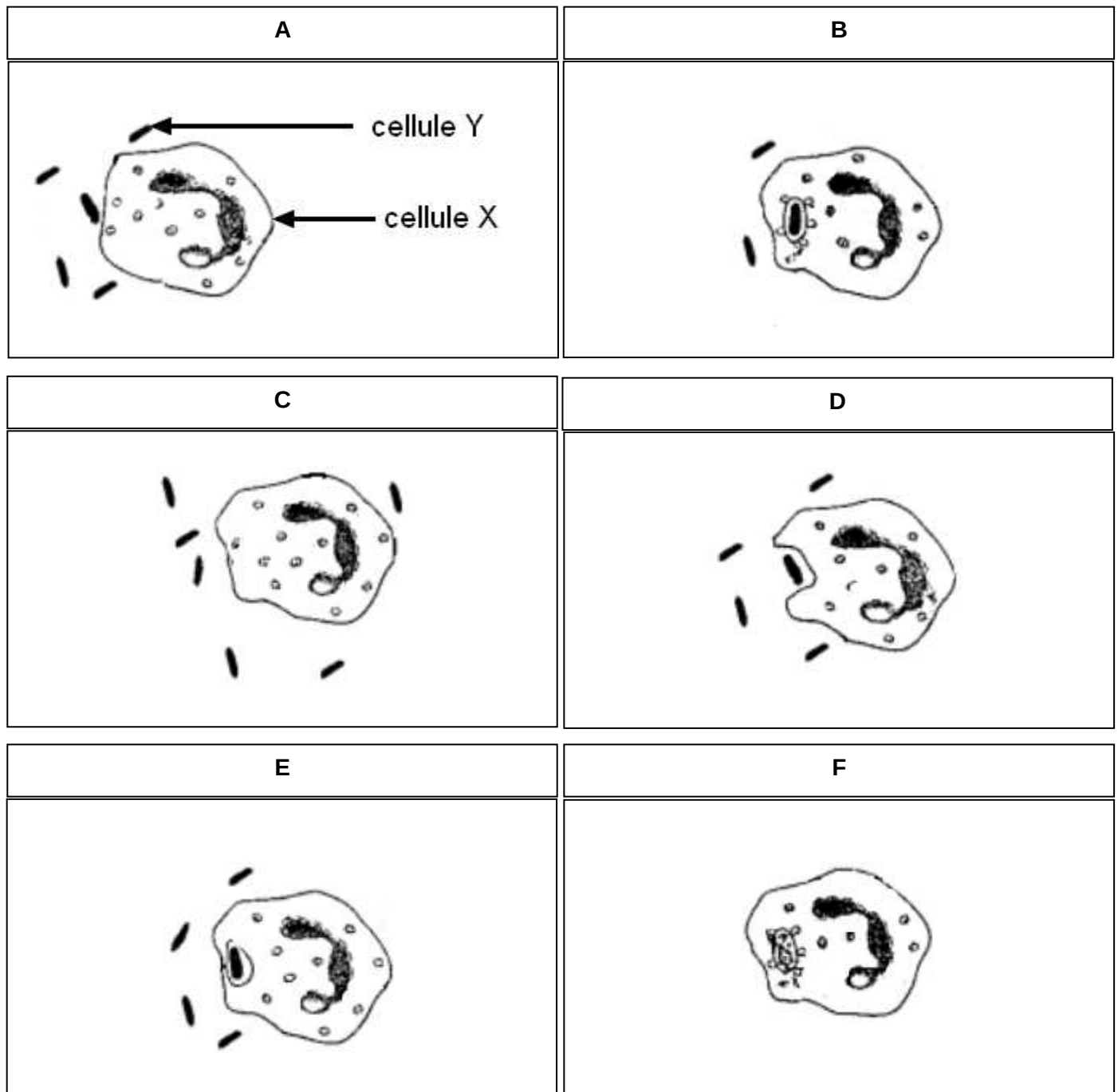
ASPECT DE LA REGION BLESSEE AU BOUT DE DEUX JOURS



D'après « *Biologie Géologie 3^{ème}* », collection Tavernier, éditions bordas 1980

DOCUMENT 3

SIX ETAPES D'UNE REponse IMMUNITAIRE



DOCUMENT 4

COMPOSITION DE L'EAU DE VOLVIC ET DE L'EAU LOCALE

	Eau de Volvic	Eau locale
Dureté	5° F	45° F
Calcium	11,5 mg.L ⁻¹	150 mg.L ⁻¹
Potassium	6,2 mg.L ⁻¹	8 mg.L ⁻¹
Sodium	11,6 mg.L ⁻¹	30 à 40 mg.L ⁻¹
Magnésium	8 mg.L ⁻¹	12 à 18 mg.L ⁻¹
Fluor	0,22 mg.L ⁻¹	Valeur non communiquée
Bicarbonates	71 mg.L ⁻¹	270 mg.L ⁻¹
Nitrates	6,3 mg.L ⁻¹	23 mg.L ⁻¹
Sulfates	8,1 mg.L ⁻¹	150 mg.L ⁻¹
Chlorures	13,5 mg.L ⁻¹	62 mg.L ⁻¹
Provenance	Source Volvic	Nappe d'eau souterraine

MEX

Nom :
(EN MAJUSCULES)
Prénoms :

Date de naissance : 19

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
EXAMEN :

Spécialité ou Option :

EPREUVE :

Centre d'épreuve :

Date :

N° ne rien inscrire

ANNEXE A (à compléter et à rendre avec la copie)

N° ne rien inscrire

TITRE :	
Objectifs	- -
Préparation	- - - -
Déroulement	- - - - -
Bilan	- - -